

libéral et réponses ;" et je dirai qu'on trouvera ces articles dans les éditions de ce journal aux dates suivantes : le 5, le 6, le 8 et le 9 février. Le juge Elliott a imaginé un libéral qui le questionnait sur les questions politiques du jour. Il peut, peut-être, démontrer qu'il y a eu un libéral qui lui a posé ces questions, ou bien qu'il a personifié un libéral et qu'il a posé des questions afin d'y répondre. Je suis convaincu que pas un député désirerait que je lise ces articles.

Plusieurs VOIX : Lisez.

M. MULOCK : J'ai donné les dates, et les honorables députés peuvent les lire eux-mêmes. Ce sont des questions et des réponses qui traitent des grandes questions politiques du jour, particulièrement la question commerciale. Les honorables députés me demandent de les lire ; voici la première :

Avez-vous lu le discours de M. Gibbons sur la question commerciale?—Oui.

Et il continue ainsi, et voici la dernière question :

Il y a d'autres points dont j'aimerais parler, mais pas maintenant.—Je serais heureux de vous entendre, et je crois que je n'ai pas vu d'arguments apportés par le parti libéral à l'appui de son projet d'union commerciale et politique avec les Etats-Unis qui ne peuvent pas être réfutés.

Nous accusons le juge Elliott d'avoir par là insinué que le parti libéral est en faveur de l'union politique avec les Etats-Unis. Je ne citerai pas l'article du 6 février, mais je laisserai ce plaisir aux honorables députés de la droite. Celui du 8 février a un peu plus d'une colonne de long et il est composé de questions et de réponses de la même nature, contenant des arguments contre le parti libéral, les arguments ordinaires employés par les conservateurs dans l'élection. Par exemple, ce libéral imaginaire est supposé avoir posé cette question :

Mais dites-vous qu'il n'y a pas de vérité dans l'assertion que le parti libéral est en faveur du libre-échange?—Je dis que quand il affirme que le libre-échange est le but qu'il a en cherchant à faire régner le tarif américain il dit une absurdité. Je dois dire que c'est un cri malhonnête, et ceux qui demandent une semblable assimilation de tarifs en disant que c'est pour le libre-échange, doivent savoir que leur prétention est mal fondée et malhonnête.

Je crois que les honorables députés admettront que cette question touche quelque peu à la politique. Le dernier de cette série d'articles fut publié le 9 février, et les questions qu'il pose ressemblent beaucoup aux autres. Par exemple, j'y trouve ce qui suit :

J'ai lu non seulement la brochure de M. Gibbons ; mais aussi les divers discours qui se rapportent à ce côté de la question, et d'après ce que je puis voir, tous ces discours blâment ce système de protection auquel ils attribuent l'état arriéré du Canada, et, cependant, comme je l'ai dit, ils demandent, avec une inconséquence sans pareille, l'adoption du tarif américain qui comporte l'imposition de droits plus élevés que les nôtres. Cette contradiction met à nu leur système politique.

Croyez-vous que M. Blake, en se séparant de son parti politique, ait été animé de motifs sincères?—Nous ne pouvons attribuer qu'un motif honorable à M. Blake, et j'affirme que ni M. Gibbons, ni aucun autre ne pourrait réfuter sérieusement la lettre de M. Blake contre la politique du parti libéral sur cette question.

Dans un autre endroit il continue comme suit :

Or, étant arrivé à ce point du débat, j'aimerais à vous demander, en ma qualité de membre du parti libéral, quelle politique vous vous proposez d'adopter relativement à la question commerciale en ce pays? Selon moi, le Canada est dans un état tel qu'un grand changement est nécessaire pour le régénérer, et je ne m'étonne pas que M. Story, M. Gibbons et autres soient découragés et abattus. Réponse—oui, c'est vrai. Ces messieurs et autres qui sont leurs alliés politiques déprécient cons-

taiment le pays. Ils disent : Voyez comment la population languit? Voyez comment la valeur de la propriété baisse. Voyez la mauvaise administration de nos chemins de fer. Voyez comment tout marche, en réalité, vers la ruine. Ils paraissent aimer à trouver des fautes et à dénigrer le pays. Tout dans les Etats-Unis est si excellent. Les cultivateurs américains sont si prospères ; la propriété, aux Etats-Unis, a une si grande valeur, et les manufactures sont si rémunératrices. Mais toutes ces louanges à l'adresse des Etats-Unis et toutes ces paroles de dénigrement à l'adresse du Canada ne sont qu'une misérable tactique. N'est-ce pas la dernière ressource des chercheurs de place désappointés? Il y aura toujours des divergences d'opinion ; mais, lorsque la rancone politique est poussée si loin qu'elle est satisfaite en représentant le pays sous un jour défavorable ; en détournant le courant de l'immigration et en nuisant aux intérêts de la mère patrie, il est temps de demander aux Canadiens de s'unir pour dénoncer une tactique si indigne et si anti-patriotique.

L'énumération s'arrête, ici. Le "Libéral" n'a pas cru devoir poser d'autres questions. Le juge avait réussi, dans sa propre opinion, à répondre d'une manière satisfaisante à ces questions.

Le 18 février, la cour d'Appel rendit le jugement auquel j'ai fait allusion, et jusqu'à ce moment, le juge Elliott avait espéré pouvoir, si une décision appuyait sa manière de voir, rendre un jugement maintenant les mauvais votes.

Mais le 18 février, le jugement de la cour d'Appel fut rendu, et cette décision dissipa son dernier espoir. Aussi, le jour suivant, le *Free Press*, de London, publia un autre article que nous attribuons également au juge Elliot, et notre opinion s'appuie sur un témoignage assermenté.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Lorsque sa décision était pendante?

M. MULOCK : La cour d'Appel avait rendu son jugement ; mais le juge Elliott n'avait pas encore rendu le sien. Son jugement avait été réservé, et il ne fut rendu que 15 ou 20 jours après. Le 19 février, cependant, la plume qui rédigea subseqüemment le jugement accordant un siège parlementaire à M. Carling, écrivait ce qui suit :

En comparant les deux candidats, qui briguent les suffrages de cette cité, à un point de vue purement personnel, il y a une très grande inégalité. Il n'y eut jamais en Canada un juge de la nature humaine plus sagace et plus pénétrant que ne le fut sir John-A. Macdonald. Comme Disraeli, son fort était de saisir instantanément, par une sorte d'intuition, ce que valait un homme. M. Carling fit sa première apparition en parlement, en 1857. Comme William-Lyon Mackenzie le dit, il surpassait par sa mine tous les autres membres de l'assemblée législative d'alors. Et le bel air n'est pas un signe à dédaigner en matière de caractère. Mais l'opinion de sir John s'appuyait sur une vue plus profonde que celle de l'apparence extérieure. Il vit que ce jeune homme n'avait pas seulement un air engageant ; mais que ses qualités de l'esprit et du cœur étaient bien reflétées par sa contenance et sa physionomie. Sir John lui accorda de suite sa confiance, et jusqu'au dernier moment de la carrière du vétéran politique, cette confiance en John Carling ne s'altéra pas. Et pourquoi sir John Macdonald et d'autres ont-ils toujours eu cette grande confiance en John Carling? C'est parce qu'ils ont trouvé en lui une bonne et solide intelligence, un homme doué de discernement et de tact, un homme dont l'intégrité inaltérable était souvent plus puissante que le plus brillant talent. Celui qui est doué d'une certaine sagacité doit voir que M. Carling possède des facultés qui constituent le principal élément qu'il faut avoir pour cimenter l'union dans un parti et exercer une influence bienfaisante pour ses commettants. Il a été bien éprouvé au creuset de l'expérience ; jamais on n'a eu vainement confiance en lui, et il serait difficile de trouver quelqu'un dont l'influence aurait pu être plus grande lorsqu'il s'agissait d'obtenir pour ses commettants tout ce qui pouvait leur être justement accordé.

Mais quels sont les titres de M. Hyman? Il n'y a certainement rien de brillant en lui. Il peut débiter quelques phrases sur la question commerciale, qu'il a apprises par cœur. On pourrait trouver aisément 50 jeunes gens tout aussi bien doués qu'il l'est sous ce rapport. Or est son talent pour traiter avec les hommes, ou les diriger.